Les structures ecclésiales « ethniques », laboratoire d'intégration

Contrairement à bien des idées reçues, tout au long de l'ère contemporaine, l'Église catholique s'est intéressée aux conditions humaines et spirituelles des migrants, et ce depuis plus longtemps et de manière plus constante que les institutions publiques ou les laboratoires de recherche universitaires. Dès le XIXe siècle, les conditions déplorables auxquelles étaient confrontés des millions de catholiques partis vers des terres lointaines (Amérique du Nord et du Sud) ont très tôt interpellé les Églises des pays d'origine comme celles des pays d'accueil, dans un souci à la fois humanitaire et pastoral. Au vu des problématiques juridiques, linguistiques, sociales et culturelles soulevées par la présence de fidèles immigrés, aujourd'hui comme hier la question se pose : comment les accompagner convenablement ?

C'est une question récurrente, à laquelle l'Église a été confrontée depuis ses origines, devant concilier la cohabitation de fidèles issus de cultures très différentes (juive, grecque, latine et bien d'autres encore) au fur et à mesure de la propagation du christianisme. En 1215, le quatrième concile du Latran avait même tranché : « *Puisque dans différentes régions, au sein d'une même ville et d'un même diocèse, sont rassemblés des peuples de langues différentes qui, dans le contexte d'une même religion, ont des rites et des coutumes différents, nous ordonnons sévèrement aux évêques de ces villes ou de ces diocèses de désigner des personnes adaptées qui puissent célébrer les offices divins dans les différents rites et langues et leur administrer les sacrements, les éduquant par la parole et par l'exemple* » (chapitre IX).

Toutefois, en dépit de l'affirmation selon laquelle « *dans l'Église nul n'est étranger* », inspirée de l'épître aux Galates (3,28), et malgré près de deux siècles d'expériences plus récentes[1], il s'agit d'une question qui, tout en ayant connu des avancées remarquables, revient constamment sur le devant de la scène pour les responsables ecclésiaux des pays d'immigration.

En effet, aujourd'hui encore, lorsqu'il s'agit de mettre en place une action et des structures *spécifiques* pour l'accompagnement des fidèles étrangers – au-delà des difficultés logistiques d'une telle entreprise –, certains responsables pastoraux hésitent et doutent de la « bonté » ou de l'opportunité d'une telle démarche : encourager la création de groupes de fidèles d'une même nation ou langue à côté de la « communauté paroissiale proprement dite »[2], n'équivaudrait-il pas à contribuer à leur ghettoïsation ? Créer des communautés

---

[1] En 1836, à Paris, une mission catholique polonaise avait déjà vu le jour.

[2] Nous mettons cette expression entre guillemets, car il n'existe pas de communauté paroissiale « proprement dite » dissociée d'autres communautés paroissiales.

catholiques « ethniques » ne reviendrait-il pas à favoriser ce que les autorités publiques désignent parfois sous le nom de « communautarisme » ?

À bien des égards, ces interrogations rejoignent celles que les États, les opinions publiques et les chercheurs des pays d'accueil expriment lorsqu'ils se demandent si les associations, les institutions et les centres culturels étrangers favorisent ou non l'intégration des populations immigrées. Voilà pourquoi, d'un point de vue purement anthropologique l'*intégration ecclésiale* (des fidèles étrangers parmi les fidèles autochtones) constitue une problématique analogue à celle de l'*intégration sociale* (des étrangers au sein des nationaux).

Cette analogie étant établie, à travers l'étude des expériences accumulées par les différents modèles pastoraux qui s'adressent spécifiquement aux fidèles catholiques étrangers – en tenant compte de leur langue et de leurs codes culturels –, nous essaierons de comprendre si ce modèle d'intégration ecclésiale représente également un *moyen* d'intégration sociale. En d'autres termes, nous nous demanderons si une pastorale des/pour/par les migrants, au lieu d'isoler les étrangers du reste de la société, peut, au contraire, s'avérer être une voie vers leur intégration.

Répondre à cette interrogation nous conduira tout naturellement à définir le terme « intégration », terme très usité tant sur le plan ecclésial que dans la sphère « profane ». En effet, qu'il s'agisse de textes scientifiques, politiques ou de documents d'Église, aucun ne satisfait pleinement les attentes concernant ce concept : soit celui-ci n'est pas suffisamment adapté pour désigner la rencontre la plus harmonieuse qui soit entre deux univers culturels, soit sa définition dépend trop du projet de société que l'on souhaite construire (s'intégrer *à quoi ?*).

Pour introduire cet article nous tenterons donc d'abord de clarifier ce qu'est l'« intégration », puis la première partie mettra en exergue le rôle joué par les structures pastorales dites « ethniques » en matière d'insertion et d'intégration des immigrés à la société autochtone, tandis que la seconde analysera, quant à elle, les réflexions et propositions issues du monde ecclésial qui se sont attachées à élaborer un concept d'intégration propre à l'Église, capable de dépasser les limites de l'acception politique de ce terme.

Le sens du terme « intégration »

Si la sociologie américaine du début du XXe siècle – et notamment celle que l'on a appelé l'« école de Chicago » –, à travers le concept d'*adaptation* ou d'*assimilation*, a tenté de montrer à l'opinion publique étasunienne que les immigrés n'étaient pas « inassimilables », la réflexion européenne s'est appuyée sur le terme « intégration » tel que défini par Émile Durkheim, pour l'employer, entre autres, en référence au processus d'incorporation des étrangers dans la vie commune de leur pays d'accueil. Pour Durkheim, le terme « intégration » était l'antonyme de

« déviance », définie comme une déviation de l'ordre établi, un virage dangereux de l'individu vers le chaos. S'intégrer signifierait alors « rentrer dans l'ordre », trouver sa place au sein d'une structure organique, où chaque partie a sa fonction. Pour qu'un élément puisse « intégrer » une structure déterminée, il faut qu'il soit « compatible » avec elle, qu'il se soumette à une « mise à niveau » en vue d'une interaction et d'une osmose parfaites.

Cette mise à niveau peut être unilatérale ou réciproque. Dans le domaine de l'immigration, le premier cas correspond à un effort d'adaptation totale de l'immigré pour être « reformaté » selon les schémas identitaires du pays d'accueil. Le deuxième cas, en revanche, demande une *valorisation* réciproque entre étrangers et autochtones. Selon cette optique, chacun connaît et apprécie les particularités de l'Autre, se considérant humainement à égalité ; la société autochtone respecte les cultures immigrées et en souligne l'importance, tandis que l'étranger accepte la culture locale, la considérant comme sa société d'*adoption*.

Les institutions et organismes ecclésiaux « ethniques » comme lieu de défense et de valorisation des immigrés et de leur culture

Historiquement, la création de structures ecclésiales « ethniques » ne découle pas d'un plan de conservation de la culture d'origine des migrants, ni d'un projet de « colonisation », mais d'un *constat* réalisé à la fois par les catholiques des pays de départ et des pays d'arrivée : sans un accompagnement approprié, la grande majorité des fidèles immigrés abandonnent la pratique religieuse ; pire, ils tombent dans une sorte de processus d'« abrutissement » progressif, car ils sont réduits à la condition de main-d'œuvre surexploitée, dans une spirale déshumanisante de privation de dignité et de droits. Mgr Jean-Baptiste Scalabrini (1839-1905), évêque du diocèse italien de Plaisance et fondateur des missionnaires de Saint-Charles Borromée pour les migrants, citait en 1887 une requête émanant de ses concitoyens en Amérique latine, qui le suppliaient de leur envoyer un prêtre « car ici on vit et on meurt telles des bêtes »[3]. Lors de la visite de Mgr Scalabrini aux États-Unis en 1901, l'évêque de Cincinnati lui avouait : « Avant que vos prêtres n'arrivent, nous croyions que les Italiens n'étaient pas mieux que les animaux »[4].

En règle générale, ni la société, ni l'Église autochtone ne réalisent que leurs institutions, leurs services, leur fonctionnement et leur mentalité renvoient souvent aux étrangers, sans le vouloir, un message d'exclusion, qui fait qu'ils se sentent « inadaptés » ou « indignes ». « *On nous a souvent accusé de former un ghetto* » – s'exclame dans un entretien un prêtre français missionnaire au Québec au service des immigrés italiens durant les années 1950 – « *mais nous ne pouvions être qu'italiens, car nous n'étions pas acceptés par les autres. Nous avons dû choisir*

[3] SCALABRINI, Giovanni Battista. *L'emigrazione italiana in America: osservazioni*. Piacenza, 1887.

[4] Cf. VECOLI, Rudolph J. *Prelates and Peasants. Italian Immigrants and the Catholic Church*. «Journal of Social History», n° 3, Spring 1960. p. 255.

inévitablement de rester italiens, puisque nous n'étions pas [des] *leurs* »[5]. Dans ce contexte, une mission « ethnique » a l'avantage « *de créer une communauté protégée où les immigrés et leurs familles ne doivent plus endurer les insultes quotidiennes* »[6]. Pour les fidèles venus d'ailleurs « *la foi et la participation à une mission catholique à caractère ethnique devient une stratégie pour produire des récits d'auto-valorisation* »[7].

Le succès des Églises « ethniques », toutes confessions confondues, est donc plus lié à une *nécessité* qu'à un choix pastoral. Elles ont eu, et continuent d'avoir, le mérite de redonner dignité, espoir et chances, y compris matérielles, à des personnes abandonnées à elles-mêmes, exposées à différentes formes de rejet. Non seulement elles comblent le vide laissé par les Églises locales, mais elles compensent le manque de mesures législatives et sociales adéquates de la part des États d'origine ou d'accueil.

Si la recherche scientifique a parfois négligé l'étude du rôle de ces institutions religieuses (catholiques) dans le processus d'intégration des migrants[8], le monde ecclésial s'est quant à lui très souvent penché sur cette question, comme en atteste l'abondance de documents sur ce thème. Cela s'explique par le fait que les responsables des missions « ethniques » sont exposés quotidiennement à ces interrogations, étant amenés à devoir justifier leur travail face à des détracteurs qui ne cessent d'y voir une entrave à la volonté d'intégration. À titre d'exemple, citons le cas d'un curé du Blanc-Mesnil qui, en 1931, se plaignait dans une lettre que : « *Le clergé polonais fait tout pour empêcher les Polonais de se franciser* »[9], ou celui d'un curé belge du diocèse de Tournai qui, en 1974, écrivait : « *Je constate qu'en l'espace de 25 ans, bien de familles italiennes arrivées ici pauvres et misérables sont actuellement aussi aisées et prospères que les familles belges de même niveau social. Je constate que ce sont les familles qui se sont le plus vite intégrées, qui ont le mieux réussi à s'élever. Les familles les plus malheureuses sont celles qui ont maintenu les us et coutumes et leur mentalité propres* »[10].

---

[5] Cité par CASTELLI, Giuseppe. *Intégration des allophones : tâche prophétique pour l'Église. Étude sur le rôle de l'Église dans l'intégration des immigrés d'origine italienne dans la société montréalaise.* Montréal, Université de Montréal, thèse en théologie pastorale (PH.D), 1980. 648 p.

[6] HIRSCHMAN, Charles. *The Role of Religion in the Origins and Adaptation of Immigrant Groups in the United States*. «International Migration Review», n° 147, Fall 2004. p. 2222.

[7] MOONEY, Margarita. *Structures de médiation et intégration des immigrants haïtiens à Paris.* «Revue Européenne des Migrations Internationales», n° 1, 2008. p. 107.

[8] Cf. AMBROSINI, Maurizio. *Gli immigrati e la religione : fattore d'integrazione o alterità irriducibile ?* «Studi Emigrazione», n° 165, marzo 2007. pp. 33-60. PRENCIPE, Lorenzo. *La religion des migrants en tant qu'élément de cohésion sociale.* «Migrations Société», n° 139, janvier-février 2012. pp. 101-119. HAGAN, Jacqueline ; EBAUGH, Helen Rose. *Calling upon the Sacred : Migrants' Use of Religion in the Migration Process.* «International Migration Review», n° 144, Winter 2003. pp. 1145-1162.

[9] Cité par GUZIKOWSKI, Jan. *La pastorale polonaise en France et le processus d'intégration religieuse.* in : GOGOLEWSKI, Edmond (textes réunis par) 'La protection des Polonais en France, problèmes d'intégration et d'assimilation. Actes du colloque tenu à l'Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 15-16 mai 1997'. Villeneuve d'Ascq, Éditions du Conseil Scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 1999. p. 147.

[10] SEGHETTO, Abramo. *Studi sulla Chiesa locale*. «Collegamento», Paris, 1974, p. 41.

Voilà comment les réflexions et les études sur l'intégration émanant du milieu des missions « ethniques », outre leur pertinence et leur intérêt, ont nourri la doctrine de l'Église catholique, faisant d'elle un précurseur idéologique en la matière.

Vers l'élaboration d'un concept « ecclésial » de l'intégration

En dépit de la richesse et des avancées de la réflexion ecclésiale sur la thématique de l'intégration développée notamment tout au long du XXe siècle, ces dix ou quinze dernières années le discours de l'Église semble s'être « aligné », au niveau conceptuel, sur celui des États des pays d'immigration. Or, nous constatons que les gouvernements actuels, au lieu de définir clairement ce qu'ils entendent par le terme « intégration », l'ont, dans les faits, réduit à un simple synonyme d'« insertion », qu'elle soit linguistique, économique ou culturelle. Cette régression terminologique au niveau étatique a eu des répercussions au niveau ecclésial, comme nous allons le voir en passant en revue succinctement quelques expressions emblématiques apparues tout au long des huit dernières décennies.

- **Les avancées idéologiques ecclésiales en matière d'intégration**

En 1939, Pie XII, dans son encyclique *Summi Pontificatus*, affirmait que « *L'Église* […] *ne peut penser ni ne pense à attaquer ou à mésestimer les caractéristiques particulières que chaque peuple, avec une piété jalouse et une compréhensible fierté, conserve et considère comme un précieux patrimoine. Son but est l'unité surnaturelle dans l'amour universel senti et pratiqué, et non l'uniformité exclusivement extérieure, superficielle et par là débilitante* ». Le souverain pontife insistait alors sur la valorisation des éléments culturels, qu'ils soient étrangers ou autochtones. En 1952, dans la constitution « *Exsul familia* » il a traduit ces principes en pratique pastorale. En 1969, Paul VI dans le *Motu proprio* intitulé *De pastoralis migratorum cura* est revenu sur la question de l'assistance spirituelle aux migrants en déclarant « *qu'il n'est pas possible de mener à bien efficacement cette pastorale sans tenir dûment compte de l'héritage spirituel et de la culture propres aux migrants. A cet égard, la langue nationale est d'une grande importance, dans laquelle ils expriment leurs pensées, leur mentalité, leur vie religieuse* ».

Au cours des années 1970, 1980, 1990 et 2000, ces affirmations, fruit de l'expérience de nombreux missionnaires, religieux, religieuses, prêtres diocésains et laïcs, ont stimulé la réflexion de nombre d'acteurs pastoraux, qui ont tenté d'affiner leur compréhension de la notion d'intégration.

En 1970, à Bruxelles, un groupe de prêtres impliqués dans la pastorale des migrants en Belgique avait bien compris que le sens à donner au terme « intégration » dépendait du projet de société vers lequel tendre : « *S'intégrer, oui, mais à quoi ? À quelle société belge ? Des*

ouvriers ? De la Société Générale ?[11] ». Pour eux, l'intégration devait être un processus *dynamique*, *différencié* et *collectif*, autrement dit basé sur une société non statique mais prête à évoluer, capable de s'adapter à chaque individu et fondé sur la solidarité. Pour mettre en œuvre ce type d'intégration, un supplément d'imagination leur semblait nécessaire pour dépasser les limites des structures les plus rigides, sociales comme ecclésiales : « *Si nous voulons une intégration valable, nous sommes acculés à tout moment et dans toutes les circonstances à la créativité* »[12].

Allant dans le même sens, en 1983, la Conférence épiscopale française, réunie en assemblée à Lourdes, rappelait que « *non seulement l'Église doit accueillir sans restriction ceux qui viennent d'ailleurs, mais elle doit se laisser transformer par cette présence* »[13]. Ce concept sera repris deux ans plus tard lors du *Congrès mondial de la pastorale d'émigration*, intitulé « *L'intégration ecclésiale des immigrés comme exercice de liberté* », qui statuera qu'une « *vraie pastorale d'intégration des migrants modifie, infléchit profondément la pastorale de l'Église* »[14].

En 2001, l'aumônier national des missions catholiques italiennes en Suisse, Mgr Antonio Spadacini, tentait de traduire en termes chrétiens le mot « intégration ». Pour lui, l'intégration ne devrait être ni un « aplatissement » imposé vers la culture dominante, ni un « vivre ensemble » fondé sur la (pure) tolérance, mais plutôt un véritable « accueil » ou, mieux encore, une « communion » qui s'établit entre personnes d'horizons différents.

- **Un alignement récent sur le sens donné par le monde politique au terme intégration**

Durant les années 2000, tandis que l'Union européenne tentait de se doter d'une politique commune en matière d'intégration, l'Église catholique s'est intéressée de plus en plus à la dimension politique de l'intégration. En 2004, le *Conseil Pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement* publiait l'instruction *Erga migrantes caritas Christi*, qui distinguait, « *en ce qui concerne l'accueil* [des migrants], *les termes d'<u>assistance</u> en général (ou premier accueil, plutôt à court terme), d'<u>accueil</u> à proprement parler (dans une perspective à plus long terme) et d'<u>intégration</u> (objectif à très long terme, à poursuivre dans la continuité et dans le sens juste du terme)* » (n° 42). Le document présentait

[11] La phrase fait référence à la *Société générale de Belgique*, la plus importante et la plus influente entreprise belge – aujourd'hui dissoute –, qui a eu la mainmise sur l'économie du pays pendant plus de 150 ans depuis 1830. Les missionnaires se demandent à quelle classe sociale les immigrés doivent s'intégrer : aux ouvriers belges ou à leur élite financière sans scrupules ?

[12] Opuscule anonyme *Intégration et orientations pastorales*. Bruxelles, 1970, 14 p.

[13] Cf. LUCQUIN, Jean-Claude. *L'Église catholique, lieu d'intégration des immigrés ?* «Masses Ouvrières», n° 442, mars-avril 1992. p. 88.

[14] Cf. CLARIZIO, Emmanuele. *Importance et actualité du problème de l'intégration pour l'Église*. «People on the Move», n° 46, décembre 1986. p. 28.

l'intégration comme l'aboutissement d'un chemin menant à l'« autosuffisance » des immigrés (n° 43) et entendait par « juste intégration » le fait d'éviter « *à la fois l'écueil du ghetto culturel et celui de l'assimilation pure et simple des migrants à la culture locale* » (n° 78). Or, toutes ces expressions auraient aussi bien pu figurer dans des textes de l'OCDE ou des institutions des pays européens d'immigration.

La même année, le *Conseil Justice et Affaires intérieures* de l'Union européenne énonçait les (onze) « principes de base communs pour l'intégration des ressortissants de pays tiers ». Le premier de ces principes définit l'intégration comme « *un processus dynamique, à double sens, de compromis réciproque entre tous les immigrants et résidents des pays de l'UE* ». Treize ans plus tard, la Section *Migrants et Réfugiés* du *Dicastère pour le service du développement humain intégral*, créé en 2016 à l'initiative du pape François, s'exprimait en des termes très semblables dans un texte, paru l'année suivante et intitulé « *Apporter une réponse aux réfugiés et aux migrants : vingt points d'intervention pastorale* », texte repris par la suite par le souverain pontife dans son message pour la Journée mondiale des migrants et des réfugiés de 2018. Le document, après avoir énoncé les actions à mettre en œuvre en faveur des migrants, déclinées en quatre chapitres : « accueillir », « protéger », « promouvoir » et « intégrer », définit l'acte d'intégrer comme un « *processus bidirectionnel qui reconnaît et met en valeur la richesse de la culture de l'Autre* ». Le mot « bidirectionnel » figure curieusement dans la version espagnole des principes de base adoptés par l'UE[15]. Plutôt que de parler de « compromis » comme le fait l'UE, la définition ecclésiale voit dans l'intégration une « reconnaissance et une mise en valeur de la richesse de la culture de l'Autre », mais le texte l'explicite concrètement en termes d'« insertion » juridique, économique, sociale et culturelle[16]. La question de l'immigration est par ailleurs présentée sous le prisme du « développement » de la société, à savoir comme une occasion utile en vue d'un « enrichissement mutuel ». Autant d'arguments qui vont dans la droite ligne de ceux avancés par le « *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* » (dit « Pacte de Marrakech »), préparé et adopté par l'ONU en 2018[17].

---

[15] « *La integración es un proceso <u>bidireccional</u> y dinámico de ajuste mutuo por parte de todos los inmigrantes y residentes de los países europeos* ».

[16] Le texte parle en effet de reconnaître le *ius soli*, de faciliter la naturalisation, le regroupement familial, la régularisation, l'équivalence des diplômes, etc.

[17] Le *Pacte* revient à plusieurs reprises sur ce thème. Citons, à titre d'exemple, deux passages : « *Nous nous efforçons de créer des conditions favorables qui permettent à tous les migrants d'enrichir nos sociétés grâce à leurs capacités humaines, économiques et sociales, et facilitent ainsi leur contribution au développement durable aux niveaux local, national, régional et mondial.* […] *Nous devons donner aux migrants les moyens de devenir des membres à part entière de nos sociétés, mettre en avant leurs contributions positives et promouvoir l'inclusion et la cohésion sociale* ».

Conclusion

Pour reprendre une métaphore, si nous considérons la société tel un « être vivant », en constante évolution, les concepts d'intégration et d'identité nationale qui lui sont accolés ne peuvent pas être considérés de manière immuable et totalement « objective », comme si ces expressions se référaient à des réalités susceptibles d'être « mesurées » à travers des « indicateurs » ou établies par le biais d'un « contrat ».

Le sens du terme « intégration » est souvent insaisissable, celle-ci étant généralement perçue comme un chemin jalonné d'étapes parfaitement définies, débouchant sur l'acquisition d'un statut objectif « certifiable », faisant l'impasse sur ses aspects subjectifs et « affectifs ».

L'Église peut puiser dans son patrimoine biblique et dans son expérience pour apporter un éclairage sur les phénomènes et les idées qui émergent au sein des sociétés. Pour nous cantonner à un seul exemple, le passage de l'Évangile de Matthieu sur le jugement universel (25,31-46) dans le verset 35 ne contient pas la phrase « j'étais un étranger et vous m'avez *intégré* », mais dit plutôt : « j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger, et vous m'avez *accueilli* ». Le verbe grec traduit ici par « accueillir » (συνηγάγετέ με, *synégàguete mé*) est utilisé uniquement dans ce passage avec cette signification plutôt complexe[18], qui peut être rendue par « et vous m'avez *recueilli* » ou bien encore, « et vous m'avez *pris avec vous*/*chez vous* ». Le contexte suggère de l'interpréter selon le sens des phrases qui le précèdent, qui sont une réponse adéquate aux besoins d'une condition particulière : aux affamés la nourriture, aux assoiffés la boisson, aux étrangers… tout ce dont un étranger a besoin, tout ce qu'il attend désespérément : qu'il ne se sente plus isolé et traité comme tel, mais qu'il se sente *invité* à considérer le nouvel univers dans lequel il se trouve comme une nouvelle patrie qui s'ajoute à la sienne.

Cette lecture d'un simple verset biblique ouvre plusieurs pistes de réflexion. Tout d'abord, l'intégration doit s'effectuer librement, sans qu'une échéance temporelle ne soit donnée[19]. Ensuite, l'intégration relève plus d'une attitude, d'une disposition positive de l'esprit tourné vers l'Autre, plutôt que d'un dispositif ou d'un objectif figé. Par ailleurs, si nous voulions à tout prix la « mesurer », elle serait inversement proportionnelle au niveau de xénophobie dans la société. Enfin, comme c'est normalement le cas dans l'Évangile, la personne qui se trouve dans la situation la plus favorable doit faire le premier pas vers celle qui est dans le besoin, et non l'inverse : l'intégration est avant tout une démarche de celui qui accueille.

---

[18] Dans le Nouveau Testament et dans la Septante, le verbe συνάγειν n'a jamais cette signification et il n'est jamais employé transitivement. La plupart du temps il est synonyme de « se rassembler ».

[19] Cf. PETRIS, Luigi. *La pastorale migratoria ha un limite di tempo ? Riflessione su una lettera del vescovo di Brooklyn*. «Servizio Migranti», n° 2, marzo-aprile 2004. pp. 119-123.

Dans cette optique, les structures ecclésiales « ethniques », dans leur grande majorité, ont jusqu'ici fait œuvre d'intégration *à la place* et *en l'absence* des actions que la société d'accueil aurait dû entreprendre, à commencer par ses institutions.

Bibliographie[20]

Communautés d'immigrés et aumôneries. Au creuset de l'intégration (dossier). «Migrations et Pastorale», n° 237, mars-avril 1993. pp. 3-39.

Intégration et orientation pastorales. Bruxelles, 1970. 14 p.

AMBROSINI, Maurizio. *Gli immigrati e la religione : fattore d'integrazione o alterità irriducibile ?* «Studi Emigrazione», n° 165, marzo 2007. pp. 33-60.

ANTHONY, Francis Vincent. *Integrazione ecclesiale nell'ottica educativa.* «Servizio Migranti», n° 2, marzo-aprile 2011. pp. 119-127.

BASTOS DE AVILA, Fernando. *Tasks of Catholic Organisations in Integration of Immigrants.* in : INTERNATIONAL CATHOLIC MIGRATION COMMISSION, 'The Role and Functions of Catholic Organizations in the Field of Migration'. International Catholic Migration Congress, Assisi – Italy, September 22-28, 1957. Geneva, ICMC, 1957. pp. 129-137.

BATTISTELLA, Graziano. *La missione viene a noi. In margine all'istruzione «Erga Migrantes Caritas Christi».* Roma, Urbaniana University Press, 2005. 169 p.

BRILLET, Philippe. *La difficile intégration des Irlando-catholiques en Écosse.* in : PRUM, Michel (sous la direction de) 'La place de l'Autre'. Paris, L'Harmattan, 2010. pp. 139-156.

CASTELLI, Giuseppe. *Intégration des allophones : tâche prophétique pour l'Église. Étude sur le rôle de l'Église dans l'intégration des immigrés d'origine italienne dans la société montréalaise.* Montréal, Université de Montréal, thèse en théologie pastorale (Ph.D), 1980. 648 p.

CLAITE, Pierre. *Les Mauriciens de France entre dispersion et intégration.* «Migrations et Pastorale», n° 236, février 1993. pp. 27-29.

CLARIZIO, Emmanuele. *Importance et actualité du problème de l'intégration pour l'Église.* «People on the Move», n° 46, décembre 1986. pp. 17-43.

CLÉMENT, Jean-Louis. *Mgr Chaptal et la Mission diocésaine des étrangers : entre pastorale, intégration et assimilation 1922-1930.* «Cahiers de la Méditerranée», n° 76, juillet, 2008. pp. 53-63.

COMITÉ ÉPISCOPAL DES MIGRATIONS. *Un peuple en devenir. L'Église et les migrants.* Paris, Éditions de l'Atelier, 1994. 73 p.

CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA. *Une mission prophétique pour l'Église : message pastoral sur l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes ou*

[20] Cette bibliographie a été établie à partir de la base de données documentaires du CIEMI (46, rue de Montreuil – 75011 Paris). Ces documents sont consultables à la bibliothèque du lundi au vendredi, de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30.

réfugiées. Pour un vivre-ensemble harmonieux. «People on the Move», n° 61, March 1993, pp. 83-102

COSTES, André. *Place et rôle de la religion dans les rapports entre communautés étrangères et sociétés d'accueil : les Portugais dans les années 60-80.* «Evangelho e Vida», n° 2 1986. pp. 1-7.

DELGADO, Mariano. *L'accueil et l'intégration des immigrés. Une pastorale pour accueillir et intégrer les immigrés dans les grandes villes d'Europe.* «People on the Move», n° 73, April 1997, pp. 123-131.

DEMART, Sarah. *Le «combat pour l'intégration» des Églises issues du Réveil congolais (RDC).* «Revue Européenne des Migrations Internationales», n° 3, 2008. pp. 147-164.

EBY, Jessica ; IVERSON, Erika ; SMYERS, Jenifer ; KEKIC, Erol. *The Faith Community's Role in Refugee Resettlement in the United States.* «Journal of Refugee Studies», n° 3, September 2011. pp. 586-605.

FERRETTO, Giuseppe. *L'integrazione degli immigrati cattolici secondo la Costituzione Apostolica «Exsul Familia» e gli insegnamenti dei Sommi Pontefici. Prolusione al 4° Congresso Cattolico Internazionale sulle migrazioni. Ottawa, 21-25 agosto 1960.* 110 p.

GUZIKOWSKI, Jan. *La pastorale polonaise en France et le processus d'intégration religieuse.* in : GOGOLEWSKI, Edmond (textes réunis par) 'La protection des Polonais en France, problèmes d'intégration et d'assimilation. Actes du colloque tenu à l'Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 15-16 mai 1997'. Villeneuve d'Ascq, Éditions du Conseil Scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, 1999. pp. 143-156.

HIRSCHMAN, Charles. *The Role of Religion in the Origins and Adaptation of Immigrant Groups in the United States.* in : PORTES, Alejandro ; DeWIND, Josh 'Rethinking Migration. New Theoretical and Empirical Perspectives'. New York, Berghahn Books, 2007. pp. 391-418.

JEAN PAUL II. *L'intégration des migrants dans les Églises locales : message du Saint-Père pour la Journée mondiale des migrants.* in : 'L'Église de la Pentecôte ou la communauté chrétienne interculturelle'. Luxembourg, Commission Diocésaine pour la Pastorale des Migrants, 1987. pp. 37-40.

KAYAL, Philip M. *Religion and Assimilation : Catholic «Syrians» in America.* «International Migration Review», n° 24, Winter 1973. pp. 409-425.

KOMMISSION DER EVANGELISCHEN FUR AUSLÄNDER FRAGEN. *Menschen kommen zu uns... Menschen bleiben... Menschen gehen... Beitrag der reformierten Kirchgemeiden zur Aufnahme und Integration der Ausländer in unseren Einwohnergemeinden.* Bern, Institüt für Sozialethik des SEK, 1979. 143 p.

LE BILLAN, Joël. *Séminaire sur la religion et l'intégration des immigrés, Strasbourg, 24-26 novembre 1998. Contribution de la CEME.* Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1998. 6 p.

LUCQUIN, Jean-Claude. *L'Église catholique, lieu d'intégration des immigrés ?* «Masses Ouvrières», n° 442 – mars-avril 1992. pp. 84-92.

MAJAGIRA, Bulangalire. *Religions et intégration à la société française dans la période actuelle. Le cas des négro-africains en région parisienne et des protestantismes. (2 tomes).* Paris, Université de Paris IV, thèse de doctorat d'histoire et anthropologie des religions, 1991. 406 p.

MARTINEZ, Julio L. *Ciudadanía, religión e integración social.* in : VIDAL FERNANDEZ, Fernando ; MARTINEZ MARTINEZ, Julio 'Religión e integración social de los inmigrantes : la prueba del ángel'. Madrid, Universidad Pontificia Comillas ; Valencia, CeiMigra/Bancaja el Compromiso social/Tirant Lo Blanch, 2006. pp. 65-151.

MOONEY, Margarita. *Structures de médiation et intégration des immigrants haïtiens à Paris.* «Revue Européenne des Migrations Internationales», n° 1 2008. pp. 89-112.

PETRIS, Luigi. *Il coraggio di aprirsi alle cappellanie etniche.* in : FONDAZIONE MIGRANTES 'Migrazioni : Vangelo, solidarietà, legalità. Riflessioni, testimonianze e storia nella Giornata nazionale delle migrazioni, Emilia Romagna 2003'. Roma, Fondazione Migrantes, 2004. pp. 145-150.

PETRIS, Luigi. *La pastorale migratoria ha un limite di tempo ? Riflessione su una lettera del vescovo di Brooklyn.* «Servizio Migranti», n° 2, marzo-aprile 2004. pp. 119-123.

PRENCIPE, Lorenzo. *La religion des migrants en tant qu'élément de cohésion sociale.* «Migrations Société», n° 139, janvier-février 2012. pp. 101-119.

SPADACINI, Antonio. *Quando l'integrazione diventa eresia. Dalla comunione, la speranza.* «Servizio Migranti», n° 4, luglio-agosto 2001. pp. 349-359.

TARAVELLA, Luigi. *La pratique religieuse comme facteur d'intégration.* in : BECHELLONI, Antonio ; DREYFUS, Michel ; MILZA, Pierre (sous la direction de), 'L'intégration italienne en France. Un siècle de présence italienne dans trois régions françaises (1880-1980)'. Bruxelles, Complexe, 1995. pp. 71-84.

TARDINI, Domenico. *L'intégration des immigrants catholiques : lettre pontificale au IVe Congrès international des migrations catholiques (Ottawa, 21-26 août 1960).* «La Documentation Catholique», n° 1339, novembre 1960. pp. 1339-1342.

TOBIAS PÉREZ, Salim. *Religion, immigration et intégration aux États-unis. Une communauté hispanique à New York.* Paris, L'Harmattan, 2015. 350 p.

TOMASI, Silvano Maria. *A lesson from history : the integration of immigrants in the pastoral practice of the church in the United States.* «People on the Move», n° 48, luglio 1987. pp. 33-50.

VEGLIÒ, Antonio Maria. *Immigrazione : dall'accoglienza all'integrazione.* «People on the Move», n° 119, July-December 2013. pp. 205-209.

VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine. *Les incertitudes et les contradictions d'une «bonne intégration». Les immigrants catholiques portugais en France, des années 60 aux années 80.* «Cahiers de la Méditerranée», n° 78, juin 2009. pp. 159-176.